

Le 11/05/2020

1. Le déconfinement progressif

Nous sommes en attente de la doctrine de l'ARS pour la réouverture en présentiel des usagers dans les accueils de jour en externats pour l'APAJH Yvelines et des consignes du Conseil Départemental pour le Groupement Boucles de Seine. Les directions ont travaillé sur les Plans de Reprise d'Activité propres à chaque structure pour préparer au mieux cette réouverture. Nous vous tiendrons informés des dispositions prises au fur et à mesure. Les organisations actuelles de travail dans vos structures sont toujours en vigueur et seront amenées à évoluer d'ici peu.

2. Le déconfinement : mode d'emploi pour les arrêts de travail « dérogatoires » sur le mois de mai 2020

Depuis le 1^{er} mai 2020, le dispositif d'indemnisation des arrêts de travail dérogatoires créé dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 a évolué.

En ce qui concerne la période du 11 mai au 1^{er} juin 2020 inclus, les modalités liées au déconfinement ont été précisées. Cette période appelée « phase de transition » permettra de conjuguer reprise du travail et garde des enfants. Les conditions d'ouverture des écoles n'étant pas encore établies d'une commune à une autre sur le mois de mai, le Gouvernement a pris la décision de placer en activité partielle :

- **Les salariés additionnant la reprise de travail sur site ou télétravail et gardant leurs enfants les jours de la semaine où ces derniers ne sont pas pris en charge par l'école.** Il est possible de bénéficier de l'activité partielle de manière discontinue, dans ce cas, les salariés devront préciser les dates d'absence pour garde d'enfant. **Attention, vous devrez bien identifier les jours où vous travaillerez et les jours où vous ne travaillerez pas lorsque vous gardez vos enfants.**
- **Les salariés s'estimant ne pas pouvoir télétravailler et ne pouvant pas mettre leurs enfants à l'école** soit parce que celle-ci est fermée, soit parce que les classes sont pleines, ou encore parce que les parents choisissent de ne pas les y mettre. Les salariés devront fournir une attestation sur l'honneur en indiquant les dates précises d'absence auprès de leur Direction. **Attention, vous devrez être le seul parent dans le foyer à demander à bénéficier de l'activité partielle pour le motif de garde d'enfants de moins de 16 ans.** Vous devrez remplir l'attestation jointe et la transmettre à votre Direction.
- **Les salariés « à risques » ou cohabitant avec une personne « à risques » s'estimant ne pas pouvoir télétravailler** devront fournir un certificat d'isolement par leur médecin certifiant de leur isolement avec les dates précises.

La Direction des Ressources Humaines vous demande dès à présent de remettre les justificatifs demandés à votre Direction, cette dernière se chargera de les lui transmettre sans délai. Ceci afin de remplir les formalités individuelles sur le site du Ministère du Travail prévu à cet effet.

Des contrôles de l'Inspection du Travail peuvent être diligentés dans le cadre de la demande de l'activité partielle, nous vous alertons sur la production d'attestation mensongère qui aurait pour conséquence le remboursement de l'allocation chômage par le salarié.

3. Extraits du FOCUS SIAM N°8

8ème semaine de confinement, et la fin approche ! Quelle sera notre vie dans les prochains jours, on ne le sait pas encore vraiment, mais progressivement, nous devrions sortir du confinement et reprendre nos activités.

Le FOCUS va continuer à vous accompagner de manière hebdomadaire tant que l'activité du SIAM78 sera impactée par des mesures de sécurité sanitaire, puis vous pourrez nous lire sur un rythme plus espacé. Il deviendra mensuel ! Quoi qu'il en soit, j'espère que vous continuerez à lire et à faire vivre ce journal qui a pour objectif premier de faire vivre l'esprit associatif et de créer du lien. On compte sur vous !



La date du 11 mai approche à grand pas, et pour autant, nous n'avons encore aucune certitude sur la réouverture du service. Les cadres associatifs sont en attente d'une autorisation d'ouverture qui leur sera donnée par l'ARS, certainement dimanche 10 ou lundi 11 mai, mais pas avant.

En réalité, cette ouverture est conditionnée à la reprise des écoles maternelles et élémentaires. 300 maires d'Île-de-France ayant manifesté leur refus d'ouvrir les écoles dans le contexte actuel, la décision est en attente !

Parallèlement, vous avez reçu une lettre du SIAM vous demandant de vous positionner sur les modalités de reprises que vous êtes prêts à accepter. Merci d'y répondre, cela est essentiel pour nous, afin d'anticiper les conditions de fonctionnement que nous développerons. Nous avons bien conscience qu'il vous reste certainement beaucoup d'interrogations sur vos propres situations et qu'il vous est peut-être difficile de vous projeter. Merci d'y répondre au mieux.

En attendant, on poursuit les PPA, les réunions de travail, les séances à distance et les orientations. Quelques VAD ont été mises en place pour des situations sensibles.

4. Témoignages de reconnaissance des familles

« Bonjour Madame Delanghe, J'ai terminé ce dimanche la lecture du FIL de mai.

Je tenais à adresser mes remerciements et félicitations à Toute l'Equipe de Rédaction pour cette publication si riche !

Riche d'émotions, de gestes de solidarité, de compétences professionnelles mise au service du plus grand nombre, et parfois même de compétences non indispensables en milieu professionnel, mais si utiles en cette période troublée et troublante !

Encore BRAVO à tous les Professionnels/elles de l'APAJH 78 qui ont mis entre parenthèses leur vie personnelle, et même familiale pour que le confort et le bien-être des Résidents confinés soit préservé, pour que l'impact psychologique soit moindre, pour que la vie continue au sein des Etablissements, malgré les inquiétudes liées à la situation sanitaire, et les nouvelles et majeures contraintes professionnelles qu'il a fallu subir pour que la maladie si redoutée n'entre pas, ou peu, dans les Structures d'Accueil !

Encore MERCI à Toutes et Tous, Chacun, Chacune pour cette solidarité humaine, chaleureuse et bien au-delà du professionnalisme !

BRAVO aussi pour les bulletins communication journaliers ! Bien cordialement,

Maman d'une Résidente du Foyer des Saules»

« Merci beaucoup, Madame, à vous et vos équipes pour ce que vous faites au quotidien et plus particulièrement depuis le début de cette période inédite. Comme à son habitude l'APAJH Yvelines a été réactive. Vos bulletins d'informations "cellule de crise COVID" sont particulièrement appréciés même si, évidemment, nous aurions préférés nous en passer.

Cellule crise APAJH Yvelines/GBS COVID-19

Je profite de l'occasion pour souligner la disponibilité et l'écoute, renforcées en ces temps difficiles, du personnel du Foyer de la Plaine. Le bien-être des résidents et les relations avec les familles restent au cœur des préoccupations de la Direction et du personnel.

Catherine accepte plutôt bien les conditions du confinement car elle comprend la situation ; échanges par téléphone et SMS quotidiennement avec nous. Elle a reçu sa première visite très appréciée, la semaine dernière, mais attend avec impatience les retours en famille le weekend et pense déjà aux vacances d'août ! Très cordialement.

Chantal BERTRAND

Joëlle BERTRAND

Frédérique BERTRAND »

5. Des nouvelles des internats

Foyer d'hébergement : tous les résidents et salariés ayant ont été testés PCR ce jour. Trois infirmières du laboratoire ont procédé à ces tests de 9h à 18h sans s'arrêter. Les résultats seront donnés mercredi ou jeudi prochain.

FAM la Plaine : Un résident ayant été testé positif le 27 mars a dé saturé et a été encombré pendant le week-end, il a donc été mis sous oxygène. Aujourd'hui, il va bien et se repose. Un test PCR lui a été fait. Le retour de la secrétaire ce jour est très apprécié.

6. CSE extraordinaire APAJH yvelines

Un CSE extraordinaire s'est tenu ce matin en visio conférence afin d'entendre l'avis de vos représentants du personnel sur les Plans de reprise d'activité. Ces plans ont fait l'objet d'un envoi aux Autorités de Tarification vendredi 8 mai et nous sont retournés pour questions et avis par ces dernières. Nos propositions pour les trois IME et les deux ESAT viennent de nous être renvoyées avec accord de l'ARS pour une reprise à partir de demain. Les délais et la prudence dans cette reprise, nous conduisent à prendre notre temps pour un accueil sécurisé pour toutes et tous après consultation des CVS (programmés dans toutes nos structures).

